

Mairie de Grémévillers
6 rue Saint Rémy
60380 GREMEVILLERS
Tel : 03 44 82 41 34
Mail : mairie.gremevillers@orange.fr

Mesdames, Messieurs,

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Des dérogations sur attestation seront possible dans le cadre de :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Les attestations de déplacement dérogatoire pour ces motifs sont à imprimer pour chaque déplacement. Ils sont disponibles et à imprimer sur le site du Ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

Ou le site internet : www.gremevillers.fr

Si vous ne disposez pas de matériels informatiques, il est possible de faire une attestation sur l'honneur sur papier libre en reprenant le motif pour lequel vous vous déplacez. N'oubliez pas de dater et de signer.

Pour celles et ceux qui auraient besoin d'exemplaires supplémentaires, vous pouvez laisser un message à la mairie au 03 44 82 41 34.

Si vous avez besoin d'aide pour la vie quotidienne (pain, médicaments etc.) vous pouvez également appeler la mairie (répondeur).

Nous vous informons également de la mise en place d'un service de périscolaire à Grémévillers sur inscription (contact mairie) pour les personnels réquisitionnés par l'Etat.

Pour le Maire,
Le premier adjoint,